



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2025

Délibération n° 6/1. - Demande d'honorariat auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde pour Monsieur Pierre DUCOUT ancien maire – Autorisation.

Adoptée par 24 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain Cestas) (Monsieur DUCOUT ayant quitté la salle ne participe pas au vote)

Délibération n° 6/2. - Détermination de la composition du Conseil Communautaire à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 6/3. - Adhésion à la centrale d'achat RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers) – Autorisation.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 6/4. - Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations de maintenance préventive et corrective des matériels de restauration entre la Mairie et le CCAS – Autorisation.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 6/5. - Modification de la délibération n°6/7 du conseil municipal du 17 décembre 2024 : Ajustement des tarifs de mise à disposition des minibus.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 6/6. - Remboursement des réparations par le Club de Loisirs Léo Lagrange de Gazinet suite à un sinistre responsable.

Adoptée par 28 voix pour (Mesdames BAVARD et SILVESTRE ayant quitté la salle ne participent pas au vote).

Délibération n° 6/7. - Débat sur le rapport triennal sur l'artificialisation des sols.

Adoptée par 29 voix pour et 1 abstention (Madame LAMBERT-RIFFLART)

Délibération n° 6/8.- Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU – Chemin de Loignan – Au titre de l'article L.153-38 du Code de l'urbanisme - Justification

Adoptée par 26 voix pour et 4 contre (Groupe Demain Cestas)

Délibération n° 6/9. - Signature d'une convention de soutien de CITEO « communes et groupements communaux pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus » - Autorisation.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 6/10.- Convention de servitude avec ENEDIS pour la pose d'une nouvelle ligne électrique basse tension sous chaussée Chemin du Pas du Gros à Cestas.

Adoptée à l'unanimité